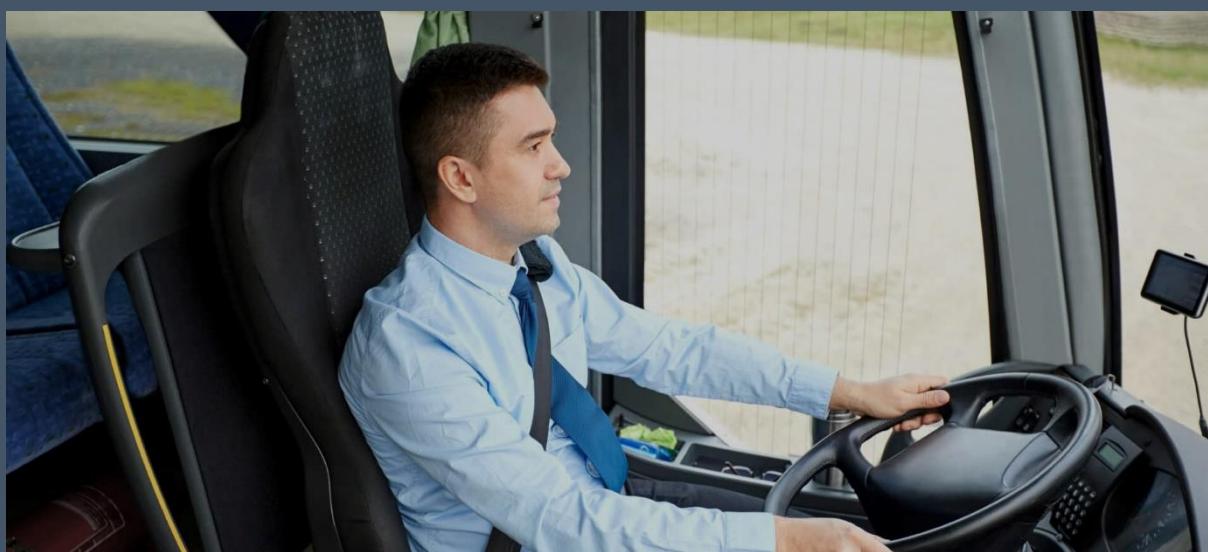


FORMATIONS n'GO

PARCOURS DE FORMATION PERMIS D



PRÉAMBULE

Vous allez apprendre à conduire un autocar, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Cette formation pratique s'accompagne de l'apprentissage de la réglementation en vigueur en Union Européenne et en France, ainsi que de la mécanique et de la sécurité.

Le parcours de formation encadre les différentes formations ayant trait au permis D. Il vous présente l'interaction entre elles, les prérequis, leurs enjeux et déroulement.

Ce document sert d'introduction et a pour but de vous guider. Le règlement intérieur, quant à lui, précise les comportements attendus lors des formations. Enfin, les programmes de formation détaillent les contenus et les moyens pédagogiques afin d'obtenir le(s) permis et/ou les certifications visée(s).

SOMMAIRE

Table des matières

PRÉAMBULE.....	1
SOMMAIRE	2
OBJECTIFS	3
PUBLIC & PRE-REQUIS	5
❖ PUBLIC	5
❖ PRE -REQUIS	5
❖ PIECES A FOURNIR.....	5
❖ VALIDITE DU PERMIS	11
LIEU DE FORMATION	5
CONTENU DE LA FORMATION	6
❖ Module 1 : La théorie poids lourd.....	6
❖ Module 2 : La conduite hors circulation.....	6
❖ Module 3 : La conduite en circulation.....	7
❖ Module 4 : Perfectionnement et examen	8
DURÉE DE LA FORMATION	8
❖ DURÉE.....	8
MOYENS PÉDAGOGIQUES	8
❖ MOYENS MATÉRIELS	8
❖ MOYENS PÉDAGOGIQUE D’ENCADREMENT	9
EXAMENS.....	9
❖ EPREUVE HORS CIRCULATION	9
❖ EPREUVE EN CIRCULATION	9
ÉVALUATION.....	10
❖ MODALITÉS D’ÉVALUATION THÉORIQUE.....	10
❖ MODALITÉS D’ÉVALUATION PRATIQUE	10
VALIDATION.....	11
❖ VALIDATION HORS CIRCULATION.....	11
❖ VALIDATION EN CIRCULATION	11

❖ HORAIRES

Le bureau de Formations N'go est disponible pour vous accueillir aux horaires suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi au vendredi	09h à 12h	13h à 17h
Samedi	10h à 12h	13h à 18h

❖ PARCOURS THÉORIQUE

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux du centre de formation, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux du centre de formation avec un support média tel que Box, tablette, simulateur ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Les cours théoriques permettent d'approfondir les 10 thèmes du code de la route, en fonction des besoins et des spécificités des élèves.

❖ PARCOURS PRATIQUE

Il est souhaitable de débiter la phase de pratique pendant la phase théorique afin de mettre en application immédiatement les acquis théoriques.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville,
- En rase campagne,
- Sur autoroute,
- La nuit (si le cas se présente).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée :

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

❖ **EVALUATION EN COURS DE FORMATION**

L'évaluation initiale a pour but d'estimer le volume de formation nécessaire à l'élève afin d'adapter la formation proposée. A l'issue de cette période de formation, votre connaissance du code de la route et votre maîtrise du véhicule seront évalués au cours d'un examen blanc, similaire à l'examen pratique du permis. En cas de réussite, vous serez apte à passer l'examen dans les meilleures conditions. En cas d'échec, il vous sera proposé de parfaire vos connaissances via un complément de formation dont le volume sera établi à l'issue de cette évaluation de fin de formation.

❖ **PROCÉDURE DE GESTION DES ABANDONS**

Afin de prévenir les échecs et les abandons en cours de formation, sans interaction avec nous depuis plus de trois mois, nous vous contacterons afin de déterminer les raisons de l'arrêt de votre formation.

Cette démarche a pour but de détecter d'éventuels frein à votre réussite ; administratifs, financiers, personnels, relationnels, et de trouver des solutions dans la mesure de nos moyens.

OBJECTIFS

La catégorie D du permis de conduire autorise la conduite des véhicules affectés au transport de voyageurs. Son obtention est soumise à des conditions notamment d'âge, de catégorie de permis déjà obtenue ou de réussite à un examen.

La formation au permis D a pour but l'obtention dudit permis, via la maîtrise de différentes compétences : le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul, savoir effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule, appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation, circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers, pratiquer une conduite autonome et sûre.

La maîtrise de ces compétences est sanctionnée par deux examens ; l'examen hors circulation et l'examen circulation.

Le permis D nécessite la formation initiale minimum obligatoire marchandises (FIMO) afin de pouvoir exercer le métier de transporteur de voyageurs.

PUBLIC & PRE-REQUIS

❖ PUBLIC

Le public concerne toute personne souhaitant conduire un véhicule de la catégorie D sur route.

❖ PRE -REQUIS

- ❖ Être titulaire du permis B en cours de validité
- ❖ Savoir lire, écrire et parler le Français
- ❖ Être âgé de 24 ans minimum. Les candidats en formation professionnelle de conducteur routier (CAP, Bac pro, Titre professionnelle) peuvent se présenter à l'examen à 18 ans.
- ❖ Avoir passé une visite médicale conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite depuis 2 ans maximum
- ❖ Avoir satisfait à l'épreuve de l'ETG si le dernier permis à plus de 5 ans
- ❖ L'entrée en formation est soumise à la validation de la demande de permis de conduire auprès de l'ANTS

❖ PIECES A FOURNIR

Les pièces suivantes sont à fournir 3 semaines avant l'entrer en formation, afin d'effectuer la démarche auprès de l'ANTS :

- Copie recto-verso du permis B,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Photo d'identité au format Ephoto ;
- Avis de visite médicale groupe lourd,

LIEU DE FORMATION

Au sein du centre Moto n'go, situé L'angle du Chemin de la Noue Rousseau – 91220 Le Plessis Paté.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation s'articule en 4 modules distincts :

- Module 1 : Théorie PL ;
- Module 2 : La conduite hors circulation ;
- Module 3 : La conduite en circulation ;
- Module 4 : perfectionnement et examen.

Les modules 2 et 3 relatifs à la conduite s'articulent eux-mêmes en 5 compétences à maîtriser par le stagiaire.

❖ *Module 1 : La théorie poids lourd*

THEORIE POIDS LOURD : 21 heures de formation en salle

- Présentation des épreuves
- Connaître la réglementation Sociale Européenne
- Savoir répondre aux fiches écrites (200 questions)
- Être capable de s'exprimer sur les fiches orales (12 sujets)
- Maîtriser les règles du code de la route sur tous les véhicules en général et les poids lourds en particulier

❖ *Module 2 : La conduite hors circulation*

CONDUITE HORS CIRCULATION : 42 heures de formation dont 6 heures minimum de pratique individuelle

- Présentation des épreuves
- Connaître la réglementation Sociale Européenne
- Savoir répondre aux fiches écrites (200 questions)
- Être capable de s'exprimer sur les fiches orales (12 sujets)

COMPETENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- La mécanique ou le fonctionnement di véhicule
- Les organes de commandes
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule
- L'observation et la prise d'information lors de la conduite du véhicule

COMPETENCE 2 : EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

EXAMEN HORS CIRCULATION

- Examen de circulation blanc
- Révision sur les modules 1 et 2
- Question – réponses avec les moniteurs

❖ **Module 3 : La conduite en circulation**

CONDUITE EN CIRCULATION : 28 heures de formation dont 6 heures minimum de pratique individuelle

COMPETENCE 3 : APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit
- Le franchissement d'intersections

COMPETENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers *
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transports de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

❖ **Module 4 : Perfectionnement et examen**

PERFECTIONNEMENT ET EXAMEN : 7 heures de formation dont 1 heure minimum de pratique individuelle

- Examen de circulation blanc
- Révision sur le module 3
- Question – réponses avec les moniteurs

DURÉE DE LA FORMATION

❖ **DURÉE**

La durée de la formation pour le Permis est de 70 heures sur 21 jours. Les examens se déroulent :

A la fin de la 2^{ème} semaine pour l'examen hors circulation,

A la fin de la 3^{ème} semaine ou au début de la semaine suivante pour l'examen de circulation.

Dans le cadre d'un échec ou de l'insuffisance de formation, une 4^{ème} semaine adaptée aux besoins du stagiaire sera programmée.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation théorique peut se dérouler, en partie, par l'accès à une plateforme E-learning dédiée. Le stagiaire recevra par mail et/ou sms des identifiants de connexion et mot de passe pour se connecter sur le site suivant : <https://ediser.elmg.net>.

Pour la formation pratique, les cours seront pratiqués pour partie sur piste pour partie sur la route. Ces séances sur véhicule alterneront avec des séances sur simulateur, en e-learning et des cours en salle.

❖ **MOYENS MATÉRIELS**

Les moyens matériels sont :

- Un espace e-learning,
- Un simulateur de poids lourds,
- 4 salles de cours,
- Des tablettes tactiles,
- Un véhicule poids lourd en double commande,

❖ **MOYENS PÉDAGOGIQUE D'ENCADREMENT**

Tous les cours sont assurés par des enseignants titulaires du BEPECASER ou du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (TP ECSR qui remplace le BEPECASER) groupe lourd, et disposant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

EXAMENS

❖ **EPREUVE HORS CIRCULATION**

Elle a pour but de vérifier les connaissances du candidat notamment en matière de réglementation des transports, de sécurité liée au changement mécanique.

Elle est composée de plusieurs exercices :

- Une interrogation écrite ;
- Un test sur les vérifications courantes de sécurité ;
- Une interrogation orale ;
- Un exercice de maniabilité.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut obtenir un minimum de 17 points sous réserve de ne pas obtenir une note éliminatoire et d'avoir obtenu un résultat favorable à l'exercices de maniabilité.

Une fois cette épreuve validée, le candidat dispose de 3 essais pendant un an pour valider l'épreuve en circulation.

❖ **EPREUVE EN CIRCULATION**

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- Respecte le code de la route ;
- Peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers des voies publiques ;
- Prend en compte les spécificités de la conduite d'un véhicule lourd ;
- Maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule ;
- Est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, il faut obtenir un minimum de 17 points et de pas commettre d'erreur éliminatoire.

ÉVALUATION

❖ MODALITÉS D'ÉVALUATION THÉORIQUE

Les stagiaires réalisent des tests quotidiens sur les thèmes abordés. Ils disposent d'un espace d'entraînement et de révision sur une plateforme dédiée EDISER.

Un examen blanc est effectué à la fin du module 2.

Deux cas de figures peuvent alors se présenter :

- L'élève maîtrise les modules de théorie poids lourds et la pratique hors circulation. Nous lui proposons donc une place pour se présenter à l'examen,
- L'élève a des résultats que nous jugeons insuffisants. Nous l'invitons à retravailler tout ou partie des thèmes abordés sur la semaine 3 de sa formation.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

❖ MODALITÉS D'ÉVALUATION PRATIQUE

A la fin de chaque leçon, le moniteur partage un bilan oral avec le stagiaire qui est reporté sur le livret personnel d'apprentissage

Ce dossier est consultable par le stagiaire et l'équipe pédagogique. Il permet de mesurer l'évolution des connaissances et des compétences du stagiaire.

Un examen blanc est effectué lors du module 4, à la fin de la formation.

Deux cas de figures peuvent alors se présenter :

- L'élève maîtrise le module de la conduite en circulation. Nous lui proposons donc une place pour se présenter à l'examen,
- L'élève a des résultats que nous jugeons insuffisants. Nous l'invitons à retravailler tout ou partie des thèmes abordés sur la semaine 4 de sa formation. La formation est donc prolongée sur une 4^{ème} semaine de formation.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

VALIDATION

❖ EXAMEN HORS CIRCULATION

La validation de la partie théorique et hors circulation est sanctionnée par l'obtention de l'examen hors circulation.

Une fois validé, le candidat dispose de 3 essais pendant un an afin de valider l'épreuve en circulation.

❖ EXAMEN EN CIRCULATION

A l'issue de l'examen, l'examineur complète le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C). Il est disponible sous 48 heures et accessible via un téléservice de la préfecture.

A réception, ou lors de la remise de l'attestation de formation pour le permis D, le stagiaire devra effectuer la demande de son permis via le site www.ants.gouv.fr.

Le stagiaire pourra suivre l'état d'avancement de sa demande en ligne depuis ce site.

❖ VALIDITE DU PERMIS

Âge du conducteur	Durée de validité
Moins de 55 ans	5 ans
De 55 à 60 ans	5 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 60 ans
De 60 à 76 ans	2 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 76 ans
A partir de 76 ans	1 an

Si vous utilisez votre permis de conduire de la catégorie D dans le cadre professionnel, pour obtenir sa prorogation (renouvellement), vous devez d'abord vous soumettre à un contrôle médical.

La demande de renouvellement est à faire avant l'expiration du délai de validité. Vous pouvez faire cette demande en ligne sur le site de l'ANTS.